

ASSISTANT FAMILIAL

Formation - Niveau 4

Pour les : professionnels en poste



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique :

Tél. : 05 49 37 60 05

Mail : af@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

Registre d'accès handicapés transmis sur demande

INSCRIPTIONS

www.irts-nouvelle-aquitaine.fr

iRTS POITOU-CHARENTES

Centre de formation en Travail Social

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine

N° SIRET : 775 716 152 000 19

L'assistant familial est un travailleur social de la protection de l'enfance qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

« Il assure au quotidien permanence relationnelle, attention, soins et éducation au jeune selon les besoins de ce dernier. Il favorise l'intégration du jeune dans la famille d'accueil en fonction de l'âge et des besoins de celui-ci. Il veille à ce que le jeune y trouve sa place, en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et les autres membres de sa famille. Il aide le jeune à grandir, à trouver ou retrouver son équilibre, à aller vers l'autonomie. Il accompagne le jeune dans ses relations avec sa propre famille (arrêté du 1^{er} avril 2025) ».

Le rôle de l'assistant familial est :

- D'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins.
- De favoriser son intégration dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, de veiller à ce qu'il y trouve sa place.
- De l'aider à trouver ou retrouver un équilibre en soutenant l'enfant dans l'appréhension de son histoire familiale et dans son image parentale.
- De contribuer au développement de son autonomie en étroite coopération avec l'équipe du service d'accueil familial et avec les partenaires.

Le travail de l'assistant familial s'inscrit dans un projet socio-éducatif global qui nécessite un ensemble d'interventions psycho-socio-éducatives spécifique à chaque enfant, adolescent ou jeune majeur. En conséquence, l'assistant familial fait partie de l'équipe pluridisciplinaire et à ce titre participe aux réunions d'évaluation et/ou de synthèse sur la situation du ou des enfants accueillis.

Les aptitudes

Les qualités requises sont celles de tout futur travailleur social parmi lesquelles :

- Avoir le sens des responsabilités
- Être observateur, méthodique, à l'écoute de l'autre et de soi-même, faire preuve d'empathie
- Aimer travailler en équipe et faire preuve d'un bon contact relationnel
- Savoir faire preuve de polyvalence pour pouvoir gérer des situations sortant parfois de l'ordinaire
- Faire preuve de curiosité pour tous les sujets de société et les cultures différentes
- Accepter la remise en question

Lieux d'exercices

- L'employeur peut être le Département (service d'aide sociale à l'enfance), un service de placement familial, un service hospitalier, ...
- Le lieu d'exercice est à son domicile personnel

ASSISTANT FAMILIAL

Formation - Niveau 4

Pour les : professionnels en poste



Possibilités d'évolution de carrière

Les différents métiers du secteur social et médico-social

La formation

Durée de la formation : 420 h de formation en centre

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les quatre blocs de compétences suivants :

- Bloc 1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune de l'enfant - 150 H
- Bloc 2 : Accompagnement de l'enfant et du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi - 95 H.
- Bloc 3 : La place de l'enfant /du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ - 100 H.
- Bloc 4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail - 75 H

Approche pédagogique

Les modalités pédagogiques sont volontairement variées avec des apports théoriques et conceptuels, des débats et des échanges, la constitution de groupes de recherche et de réflexion et des temps d'analyse de pratique,...

Les études de situations permettent une mise en sens et une appropriation des apports théoriques de façon à permettre aux professionnels de développer une légitimité d'action et une dynamique éthique.

Lieux de formation

Poitiers

Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande.

Durée

60 jours de formation théorique pour un parcours complet sur une amplitude de 25 mois.

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médico-sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les périodes de regroupement et les périodes de pratique professionnelle ;
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS ;

La formation s'effectuant en alternance, l'IRTS Poitou-Charentes et les sites qualifiants (employeurs) sont en lien tout au long du parcours de formation.

L'examen

Bloc 1 : Un dossier de pratique professionnelle, épreuve organisée à la DREETS

Bloc 2 : Epreuve orale à partir d'un support écrit, épreuve organisée par l'IRTS Poitou Charentes

Bloc 3 : Epreuve écrite/ étude de cas, organisée par l'IRTS Poitou Charentes

Bloc 4 : Epreuve orale portant sur un écrit professionnel organisée par l'IRTS Poitou Charentes

Chaque épreuve est validée si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20.

Il n'y a pas de compensation entre les différentes épreuves.

Taux de réussite au diplôme 2024: 93% (13 candidats diplômés sur 14 présentés)

Les conditions d'accès à la formation

Formation ouverte à tout agent ou salarié exerçant la fonction d'assistant familial.

Prérequis

Tout assistant familial doit, préalablement à l'accueil du premier enfant, suivre un stage préparatoire de 100 heures organisé par son employeur et attester de la formation PSCI (premiers secours) effectué pendant ce stage.

La formation préparant au DEAF est de 420 heures et se déroule sur une amplitude de 18 à 36 mois. La formation est organisée en 4 blocs de compétences dont découlent 4 domaines de formation et épreuves de certification.

Chaque épreuve de certification atteste de l'acquisition d'un domaine de compétence déterminé. Cette architecture générale permet la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Selon le décret et l'arrêté du 1^{er} avril 2025 pour exercer le métier, il faut obligatoirement passer les épreuves de certification rattachées au diplôme. L'obtention de ce diplôme ne sera toutefois pas obligatoire pour exercer.

Le diplôme est inscrit au niveau IV du répertoire national des certifications professionnelles.

Informations et inscriptions

Tarif sur demande

Retrouvez toutes les informations sur la formation sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.fr